

même au delà. Comme le Portique elle aboutit au dogme de la fatalité, et se résout par le quiétisme.

Du reste, la morale des stoïciens abonde en maximes superbes. On connaît leur devise : *Sustine et abstine*, patience et détachement. — Il n'y a pas d'autre bien que la vertu, disaient-ils, pas d'autre mal que le vice; la douleur même n'est rien. — Chose inouïe pour des païens, Musonius Rufus défend tout rapport d'amour hors mariage :

« L'intempérance, dit-il, est une grande occasion de pécher : tenez-vous en garde contre elle deux fois par jour. — Évitez les paroles obscènes, parce qu'elles conduisent aux actions. — N'ayez qu'un seul habit (conseil renouvelé par l'Évangile, *Marc*, x, 9). — Après une bonne action, la peine qu'elle a pu coûter est finie, il nous reste le plaisir de l'avoir faite; après une mauvaise action, le plaisir est passé, et la honte subsiste. »

Ce qui caractérise les stoïciens, c'est qu'ils prêchent sans cesse la probité, la frugalité, l'empire sur soi-même, les *bonnes œuvres*, l'*humanité*, la *philanthropie*, et, malgré leur dureté plus apparente que réelle, la *miséricorde*. Ce sont eux qui ont fait entrer dans la langue vulgaire ces mots sacramentels, reçus de l'antiquité, et que le christianisme revendique aujourd'hui comme son idée propre. A force d'élévation, la morale stoïcienne est tendue, orgueilleuse même : effet des circonstances au milieu desquelles elle s'est produite. Le christianisme est loin de cette vigueur, et quoi que disent ses apologistes, il ne peut soutenir la comparaison. Ni les *Évangiles* ni les *Épîtres* ne sont à la hauteur de Sénèque, d'Épictète, de Marc-Aurèle, de Perse. Aussi le premier élan du stoïcisme passé, la morale, continuant de s'appuyer sur un principe hors nature, ne pouvait que redescendre.

L'erreur des stoïciens avait été, comme je l'ai dit, de renouveler l'hypothèse transcendante. Sous ce rapport ils ont laissé peu à faire à leurs successeurs. *Connais-toi toi-même*, *Rien de trop*, *Suis Dieu*, sont trois préceptes

qui pour le stoïcien marchent de pair. — *Obéir à Dieu, c'est la liberté*, dit Sénèque. — *Point d'honnête homme sans religion*, dit-il ailleurs; la vertu humaine ne peut se soutenir sans l'assistance de la Divinité, *Neque enim potest tanta res sine adminiculo numinis stare* (Ép. 41 et 75) (E). Songe que Dieu te regarde, et que le spectacle le plus agréable pour lui est celui de l'honnête homme aux prises avec l'adversité.

Le regard de Dieu! La vertu stoïque ne peut s'en passer; elle a besoin de cette gloriole. Où es-tu, chaste Épicure, qui disais que, les dieux ne s'occupant pas des hommes, les hommes devaient faire le bien sans s'occuper des dieux?...

La philosophie stoïcienne ne fut point acceptée. On ne lui reprocha pas de compromettre, par sa théorie de l'âme du monde, la liberté déjà abîmée sous le despotisme; on ne dit point qu'elle poussait trop à la résignation, quand il fallait prêcher surtout la résistance. Au contraire, sa morale parut trop énergique, sa foi trop raisonneuse; le sage qu'elle avait conçu était encore, même au sein de Dieu, trop indépendant, trop fort. Les âmes déprimées se sentaient si faibles! Ce Dieu infini, absolu, solitaire, les effrayait; elles le voulaient plus près, plus occupé d'elles, en communion plus fréquente.

Peut-être, si l'on eût fondu en une même doctrine le stoïcisme et le pythagorisme, eût-on obtenu davantage.

« Plus théologique que celle de Zénon, l'école de Pythagore rapprochait davantage l'homme de la Divinité; il entretenait plus vivant le sentiment de la vénération religieuse, et par suite d'une logique moins sévère, il se prêtait de meilleure grâce aux pratiques extérieures du culte. Il abandonnait moins l'homme à lui-même; par le jeûne, par la frugalité de la vie, par les observances religieuses, il l'aidait à soutenir sa vertu et à garder l'équilibre de son âme... » (FRANZ DE CHAMPAGNY, *les Césars*, t. II.)

Mais il serait plus aisé d'accoupler le serpent avec la

colombe que d'opérer la fusion de deux sectes. Les stoïciens devaient accuser les sectateurs de Pythagore de ramener la superstition et les mensonges du sacerdoce, pendant que ceux-ci reprochaient à leurs rivaux d'incliner à l'impiété, à l'athéisme. Toute transaction était impossible.

Passons sur les cyniques.

La raison pratique, alors comme aujourd'hui, demandait une chose; la veine religieuse, non encore épuisée, en produisit une autre. Le christianisme se présenta. Qui était-il? d'où sortait-il? Je ne perdrai pas le temps à le chercher; je me bornerai à dire ce qu'il devint rapidement, par la nécessité même de sa position.

XIII. — L'histoire de l'établissement du christianisme peut se résumer en quelques pages.

Obéissant à la loi des oppositions, qui veut que tout système épuisé soit remplacé par son contraire, le christianisme se pose en contradicteur de la religion déchue. Ne demandez pas s'il comprend son époque, s'il se comprend lui-même. Il nie le paganisme, c'est le paganisme qu'il accuse de la dissolution sociale : voilà son idée fixe, voilà son plan.

« Ils (les idolâtres) ont changé, dit l'Apôtre, la gloire du Dieu incorruptible en simulacres d'hommes corruptibles, d'oiseaux, de quadrupèdes, de serpents; ils ont servi la créature à la place du Créateur, que tous les siècles doivent bénir, amen. C'est pour cela que Dieu les a livrés aux passions de leurs cœurs, à l'impureté, à la fougue de leur sens réprouvé. C'est pour cela que nous les voyons pleins d'iniquité, de malice, de fornication, d'avarice, de perversité, d'envie, d'homicide, de chicane et de tromperie; brouillons, calomniateurs, ennemis de Dieu, insolents, superbes, inventeurs de crimes, sans respect pour leurs parents, sans raison, sans retenue, sans charité, sans foi ni loi. » (*Rom.*, I. 23-31.)

Le tableau n'a rien de philosophique; il respire la calomnie et la haine. Qu'attendre de réformateurs qui

procèdent avec ce discernement, avec cette modération?

Ainsi le christianisme, dans la conscience qu'il a de lui-même, n'est pas une conciliation comme la cherchèrent les empereurs; ce n'est pas non plus un développement comme Apollonius et Jésus lui-même en avaient eu l'idée, *legem non solvere, sed adimplere* : c'est une antithèse.

Or, comme toute antithèse ne peut, par sa nature, donner qu'une idée incomplète; comme d'un autre côté toute réaction dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre physique, est égale à l'action, il était dès lors permis de prévoir que la nouvelle formule ne contiendrait comme toutes les autres qu'une part de la vérité, si tant est même qu'il y eût de la vérité en elle; puis, qu'elle irait dans l'évolution de son principe aussi loin que le polythéisme était allé dans l'évolution du sien, ce qui veut dire qu'elle finirait par une chute semblable.

Suivons l'histoire de la palingénésie chrétienne.

Puisqu'on ne sortait pas de l'idée religieuse, et qu'on persistait à regarder le principe transcendantal comme indispensable à la constitution de la Justice, la première chose que le christianisme avait à faire était d'épurer le concept théologique, et de sanctifier, pour ainsi dire, la Divinité, déshonorée par la révélation antérieure. En cela il suivait la route ouverte par la philosophie, il n'avait rien encore d'original.

Un seul Dieu, dégagé, autant que faire se pouvait, des attributs physiques et anthropomorphiques des dieux déchus, purgé de tous les scandales dont les anciens mythologues avaient le plus innocemment du monde couvert leurs Immortels; un Dieu infiniment saint, mais distinct de la matière, cause de toute souillure; un Dieu principe et sujet véritable de la Justice, que sa grâce communique à l'homme : tel devait être, d'après la loi de contradiction historique, et tel fut en effet le premier article de la foi chrétienne (F).

On voit dès à présent ce qui servira à l'Église, à peine formée, à démêler son dogme à travers le dédale des opinions et à constituer son orthodoxie. Sa règle de foi, son critère, sera la contradiction au paganisme, ou pour mieux dire le renversement du système païen, et la séparation du christianisme d'avec toutes les théogonies antérieures. Aussi, lorsque plus tard, et conformément à cette règle, le dogme de la Trinité se précisa dans sa rigueur métaphysique, celle des trois personnes à qui fut dévolue la fonction épuratoire, l'Esprit, reçut-il par excellence la qualification de saint : *Credo in Spiritum sanctum et vivificantem*.

XIII. — Mais ici surgissait une question pleine de périls.

Si le Dieu était déclaré pur, innocent des iniquités dont le déluge avait inondé la terre, la responsabilité du mal commis ne pouvant incomber aux anciens dieux, qui d'après la Bible et saint Paul étaient de purs néants, de vaines images des créatures, sur qui tomberait-elle?

Dans l'état des idées et des choses, le christianisme ne pouvait échapper à cette question : il était tenu de la résoudre. Le stoïcisme, le pythagorisme, qui ne l'avaient point résolue, n'avaient pu, à cause de cela, se faire accepter. L'explication de l'origine du mal, de la production du péché, était la condition *sine quâ non* de la religion nouvelle.

Or, l'idée du Dieu trois fois saint admise en principe, l'explication en sortait toute seule.

Le coupable ne pouvait être que l'homme : solution d'autant plus satisfaisante, qu'elle présupposait la liberté. Comment l'homme, créature innocente de Dieu, était-il devenu coupable? Comment, par un premier abus de son libre arbitre, s'était-il gangrené au point de devenir incapable par lui-même de toute justice? c'est un mystère qu'on n'expliquait pas, mais qu'attestait suffisamment la corruption croissante, et, si j'ose ainsi dire, constitutionnelle,

chronique de l'homme. A quelle époque faire remonter cette déchéance? Tous les mythes la reportaient à l'âge d'or.

Le christianisme affirma donc le principe de la chute, ce fut son second article de foi. Puis il se chargea de l'expiation, ce fut son troisième article. Tout le christianisme se résume dans cette trilogie : Dieu créateur, Dieu médiateur ou expiateur, Dieu sanctificateur. Le reste n'est véritablement qu'accessoire.

Ainsi, du spectacle de la dissolution sociale, combiné avec l'idée de Dieu pris pour principe de la Justice, naquit ce dogme terrible, que l'homme est foncièrement dépravé, porté à mal; qu'il n'y a que peu, bien peu d'honnêtes gens, ou, pour mieux dire, qu'il n'y en a pas du tout, etc.

Dieu, en un mot, ayant été fait à *priori* substance et sujet de la Justice, l'homme devint le sujet du péché; ou, ce qui revient au même, l'homme ayant été déclaré corrompu et malicieux par naissance, le siège de la Justice dut être reporté en Dieu : cela est géométrique.

XIV. — Reprenons cette pensée, et d'abord traduisons-la en termes pratiques : nous touchons à la source de toutes les servitudes et abominations de la terre.

Le problème de la Justice résulte de l'opposition des intérêts : la Justice est le principe qui est présumé les concilier. Elle a pour représentant, la société.

Mais, en vertu du principe que le tout est plus précieux que la partie, que le membre est fait pour l'animal, non l'animal pour le membre, il implique contradiction de supposer la société en révolte contre l'individu; l'individu seul peut être dit révolté contre la société, comme l'expérience prouve qu'il l'est en effet. La société, par elle-même, est sainte, impeccable. Toutes les théories communautaires, faisant de l'individualisme la cause du désordre social,

supposent *à priori* cette impeccabilité. L'individu, en effet, nonobstant sa destinée sociale, naissant égoïste, d'ailleurs libre, tout le péril vient de lui; de lui seul naît le mal. Vis-à-vis de la société qui l'enveloppe et lui commande, la position de l'homme est celle d'un être inférieur, dangereux, nuisible; et comme il ne peut jamais se dépouiller de son individualité, abdiquer son égoïsme, cet esprit de révolte qui l'anime, comme il ne saurait devenir une expression adéquate de la société, il est, relativement à elle, prévaricateur d'origine, déchu, dégradé.

En langage théologique, la sainteté essentielle de Dieu, expression symbolique de la société, implique la dégradation originelle de l'homme; et réciproquement l'hypothèse plus ou moins empirique de la malfaisance innée de l'homme conduit à la conception de Dieu. Ces deux propositions s'appellent : là est le seul lien logique qui, en présence de l'existence non expliquée du péché, rattache l'homme à l'Être suprême.

Or qui dit Dieu ou déchéance dit implicitement Église, sacerdoce, commandement, obéissance; dit expiation, rédemption, grâce; dit enfin christianisme, puisque, à moins d'affirmer le règne du mal, l'Église, le sacerdoce, et par ce moyen l'expiation et le retour en grâce, sont les seuls moyens de faire régner la Justice.

Conséquemment toute religion ou quasi-religion, quelle que soit son idole ou sa première hypothèse, qu'elle commence par poser théologiquement Dieu, ou bien abstractivement la société; toute église qui s'affirme, au nom de l'un ou de l'autre de ces deux termes, comme le contre-fort de la Justice et des mœurs, et qui à ce titre exige respect et obéissance de l'adepte, cette église-là, dis-je, cette religion, cette école, nie le droit individuel; elle affirme le péché originel ni plus ni moins que le christianisme; elle est anti-libérale et contre-révolutionnaire.

J'en citerai deux exemples.

XV. — Dans son dernier ouvrage, *Terre et Ciel*, M. Jean Reynaud, après avoir réfuté le sens littéral du mythe d'Ève et de la pomme, trop grossier, à ce qu'il paraît, pour sa raison, continue en ces termes :

« Quelles qu'aient été au juste l'espèce et les circonstances de la première faute commise, je n'avouerai pas moins que cette faute constitue un fait capital dans les annales de la terre. Par elle une révolution s'opère : le régime de la planète se transforme; le principe du mal, absolument étranger jusqu'alors à cette résidence, s'y introduit et y jette les fondements de son règne terrible. L'instant est solennel; et pour Dieu, qui mesure les événements, non dans leurs apparences, mais dans leurs suites, il y a là un coup prodigieux, et qui ne vient pas de lui. Dieu condamne donc, car il voit dans ce seul terme la chute de tous les hommes et toute la série de leurs égarements à venir... » (*Terre et Ciel*, p. 205.)

Quelle différence, pour un esprit philosophique, entre la théologie de M. Jean Reynaud et celle du prêtre qu'il s'efforce d'endoctriner? De bonne foi, le dogme chrétien tient-il à la pomme ou à la pêche, car on n'est pas d'accord sur le fruit, et non pas plutôt à la désobéissance, quel qu'en ait été l'objet? Et valait-il la peine de censurer le récit biblique, pour conclure ensuite dogmatiquement comme l'Église?

L'autre exemple est encore plus instructif.

Parmi les nouvelles sectes, aucune ne s'est élevée avec plus de force contre le dogme de la déchéance que celle des saint-simoniens. Dans l'ardeur de sa négation, elle est allée jusqu'à diviniser le principe dont l'ancienne théologie faisait la cause du péché, à savoir la chair. Sainteté égale de la chair et de l'esprit, de l'âme et du corps, tel est le point de départ du saint-simonisme.

« Dieu est tout ce qui est, intelligence et matière, tout ce qui peut se voir et tout ce qui peut se comprendre. Tout est en lui et par lui. Nul de nous n'est hors de lui, mais aucun de

nous n'est lui. Chacun de nous vit de sa vie, et tous nous communions en lui. »

Suivant une autre exégèse :

« Le Dieu chrétien ne s'était incarné qu'en Christ ; le Dieu saint-simonien s'incarne dans l'humanité. »

Voilà le dogme, renouvelé de saint Paul, de Spinoza, etc. Tout en nous donc, le corps aussi bien que l'âme, participant de la nature divine, il semble que nous devions être cette fois à l'abri de toute déchéance. Il n'en est rien : la divinité de la chair, pas plus que celle de l'esprit, ne nous sauvera de la dégradation.

Après la réhabilitation de la chair, on trouve, dans la doctrine dont M. Infantin est resté le chef, deux choses : le principe hiérarchique, adopté comme loi de l'organisme social ; et la formule de hiérarchie, *A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres.*

Or, qui est le juge de la capacité et de l'œuvre ? Le prêtre, le couple sacerdotal, représentant par son androgynie la dualité substantielle de Dieu ; le prêtre, initiateur et chef de la religion. C'est sur la judicature sacerdotale qu'est fondée la hiérarchie saint-simonienne.

JUGE DE LA CAPACITÉ !... Prosterne-toi, Église du Christ. Tu n'as humilié que la chair, l'Église de Saint-Simon humilie l'esprit. C'est par la titillation de la chair que suivant toi nous étions déçus ; suivant Saint-Simon, ou plutôt suivant son vicaire, M. Infantin, c'est par les fausses suggestions de notre entendement. C'était le corps et tout ce qui s'y rapporte que tu voulais en conséquence châtier ; c'est à la conscience que s'adresse cette nouvelle discipline. L'inégalité sociale, nous disait la révélation chrétienne, est l'effet de la révolte des sens. Erreur, répond M. Infantin, elle résulte de l'imperfection nécessaire du jugement. *Connais-toi toi-même*, avait dit l'oracle de Delphes. C'est inutile, réplique la sagesse

enfantine : le prêtre, l'homme de l'amour et de la synthèse, est là qui vous connaît et vous apprécie mieux que vous ne sauriez faire. Buvez donc et mangez, engraissez, faites des enfants et de la richesse : le surplus ne vous regarde pas.

Ainsi le saint-simonisme se réduit à un coup de bascule. Avant lui, la chair et toutes les affections qu'elle inspire avaient été sacrifiées au salut de l'âme, particule du souffle divin ; maintenant c'est le moi dont la dignité est sacrifiée par la décision du prêtre à la conservation de la chair, partie du corps de Dieu : ce qui implique toujours dégradation, et la pire des dégradations.

Homme, disait l'Église du Christ, tu es déchu par la concupiscence ; obéis à mon commandement, et je sauverai ton âme pour l'éternité.

Homme, reprend l'Église d'Infantin, tu es déchu par les hallucinations de ton génie ; sou mets ton jugement, et je sauverai ta chair de la misère.

Les saint-simoniens se vantent en effet de détruire le paupérisme, ce qui n'est vraiment pas merveilleux à la condition qu'ils y mettent, le sacrifice de la volonté. Le difficile, c'est de préserver à la fois de la déchéance l'âme et le corps, c'est de sauver dans son intégrité la dignité de l'homme.

Aussi n'est-il d'aristocratie pire que celle imaginée par les disciples de Saint-Simon.

Dans le christianisme, après tout, l'homme déchu n'était châtié que dans cette vie mortelle ; le prolétariat, le travail servile, le paupérisme, n'étant que des accidents de la fatalité, que le jugement de Dieu faisait tourner à l'expiation des âmes, la meilleure partie de nous-mêmes restait intacte, et, dans une certaine mesure, inviolable. Jamais il n'entra dans la pensée chrétienne que les âmes fussent inégales en droits ; au contraire, il est de principe que tous sont égaux en Christ et devant Dieu. Le prêtre,

ne jugeant pas les âmes, ne classe point les vivants selon leurs capacités; il se borne à accepter, comme manifestation providentielle, le hasard de la naissance et des positions sociales, et il impose au riche, en conséquence, la charité, au pauvre la résignation.

En Saint-Simon, c'est tout autre chose. L'homme est frappé dans son cœur, son âme, son esprit, son intelligence, son essence; c'est la déchéance du moi dans ce qu'il a de plus intime, une archi-déchéance, une déchéance qui saisit l'homme avant sa conception dans le sein maternel, qui commence à l'émanation des âmes, au premier acte de la pensée divine.

Que je sois pauvre par nécessité, par accident, par décret providentiel, je puis me résigner en pensant que cela ne touche, en fin de compte, qu'à l'extérieur de mon être, la superficie de ma personne; et en me résignant je sens que je vau, par ma résignation et mon dévouement, le plus vertueux de mes frères.

Mais qu'un prêtre, M. Enfantin et son épouse, M. Lambert ou tout autre, des hommes que je veux bien honorer tant qu'il leur plaira de rester hommes, se permettent de tarifer ma capacité, de marquer ma place au soleil et de régler ma pitance tandis qu'ils s'adjugent des millions, j'avoue que ceci me révolte, et que si j'avais l'honneur de vivre dans l'église de Saint-Simon mon premier mouvement serait de souffleter le pontife.

On peut faire des observations analogues sur la *religion positive* de M. Auguste Comte, qui, au nom du *vrai grand Être humanitaire*, nie à priori la Justice, pose en principe le dévouement, et absorbe l'individu dans l'organisme collectif, devenu Dieu et en exerçant tous les droits; — sur le déisme des éclectiques, et en particulier sur celui de M. Jules Simon, qui pose également en principe le *devoir*, et reporte le droit en Dieu, substance et sujet de la Justice (H); — enfin, sur toute conception reli-

gieuse ou sociale, qu'elle soit d'ailleurs théiste, panthéiste ou athée, qui, pour déterminer les rapports de l'homme avec ses semblables, fait appel à un principe antérieur, supérieur ou extérieur à l'homme.

Toutes ces théories impliquent déchéance de l'humanité, et, ce qui paraîtra encore plus étrange, attendu leurs prétentions au rationalisme, elles impliquent l'idée de Christ, c'est-à-dire d'une incarnation divine.

Un mot sur ce sujet, et je clos ce chapitre.

XVI. — La critique moderne s'égaie volontiers sur la manière un peu leste dont fut faite, au concile de Nicée, la promulgation du grand dogme chrétien; la dispute sur l'*homousios* ou *homoïousios*, surtout, a fourni matière aux plaisanteries. On va voir cependant que si jamais il y eut, de la part d'une assemblée humaine, un acte nécessaire autant que rationnel, ce fut la fameuse constitution dite *Symbole de Nicée*.

Au point où le christianisme et l'empire étaient parvenus en l'an 325, treize ans après la conversion de Constantin, la situation des esprits était telle :

L'ancienne religion était renversée: il n'y avait plus de dieux.

Or, l'humanité croyait fortement à Dieu, elle ne pouvait se passer de Dieu.

Ce Dieu, encore inconnu, devait être l'expression de la pensée générale sur le souverain bien, la nature de l'âme, le principe de la Justice, l'origine du mal, la rédemption, la sanctification et la fin de l'homme.

Il fallait donc, comme nous l'avons dit plus haut, que ce Dieu fût sujet de la Justice ou Verbe; de plus, qu'il fût rédempteur victime, par conséquent qu'il fût homme.

Il était d'autant plus nécessaire que ce Dieu fût homme, un être vivant, personnel, aimant, souffrant, visible, palpable, qu'en tout état de cause la religion exige pour sa

propre réalité que l'Être divin sorte de l'abstraction, qu'il se réalise, se personnifie, se produise, s'incarne en une manifestation accessible à toutes nos facultés.

Les peuples avaient cru à Jupiter, à Vénus, à Apollon, à Sérapis, à Mithra : ils se seraient crus athées, s'ils s'étaient vus réduits à un dieu métaphysique, comme le *Noûs* d'Anaxagore. Le déisme, dit fort bien Bossuet, supportable comme hypothèse de philosophie, dans la pratique est un athéisme déguisé.

La divinité du Christ, en un mot, était la condition *sine qua non* de l'existence du christianisme.

Avec Arius, le Christ redevenait un homme, un prophète, un révélateur de la famille de Moïse, de Zoroastre, d'Orphée. On demandait le DIEU.

Ce Dieu, le concile le donna : il fit en cela acte de haute politique, de haute intelligence, et d'un vrai sens religieux.

L'ignorance reprochée aux évêques du parti orthodoxe fut ici plus savante, plus logique, plus loyale, elle fit preuve de plus de génie qu'Arius et toute sa bande.

La décision de Nicée fut la conclusion légitime de l'élaboration gnostique qui, dès longtemps avant l'apparition du Messie, agitait le problème de sa divinité. Plus on remontait dans la tradition, observait Arius, plus on voyait faiblir cette opinion ; et il tirait de cet affaiblissement rétrospectif un argument de sa fausseté. Mais c'était justement la preuve que plus le paganisme s'effaçait devant la religion du Christ, plus une réalisation nouvelle de l'essence divine devenait urgente ; plus, sous ce besoin des esprits, la qualité transcendante du Christ, soupçonnée depuis six ou sept siècles, et peu à peu affirmée, devenait lumineuse.

Il fallait donc, de toute nécessité, à peine d'un athéisme général, que le messie Jésus, natif de Galilée, crucifié sous Ponce-Pilate, sans perdre sa qualité d'homme, fût reconnu Dieu ; que sa mère fût dite *mère de Dieu* ; qu'en

lui se trouvaient réunies deux natures et deux volontés, non pas en ce sens qu'il fût moitié homme et moitié Dieu, mais qu'il cumulât dans leur plénitude les deux natures humaine et divine. Le paganisme avait eu des *demi-dieux*, naïveté théologique que le christianisme redressa avec force et autorité, en posant l'HOMME-DIEU.

Cela vous semble insensé, à vous autres druides, partisans de la métempsycose et de la religion naturelle, qui vous croyez philosophes. Mais ne vous y trompez pas : ce qui est arrivé pour le christianisme arrivera pour toute église fondée sur une conception métaphysique du grand Être, et qui saura, avec logique et conviction, déduire sa thèse. Tôt ou tard cette église, prétendue spiritualiste, sera amenée à *réaliser* son concept et à se tailler un Dieu dans la chair, à peine de s'évanouir elle-même dans le néant.

C'est ainsi que s'est formé le polythéisme ou l'idolâtrie ; que le jéhovisme a abouti au messianisme, dont le mahométisme n'est qu'une dégénérescence ; c'est ainsi que depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours on a vu, à diverses époques, des religionnaires exaltés se donner qui pour christ, qui pour paralet, qui tout bonnement pour dieu.

La raison de ce phénomène est dans notre puissance anthropomorphiste, ou faculté de réaliser, en corps et en âme, la divinité.

Regardez le déisme de M. Cousin, celui des Écossais ou de M. Jules Simon : le travail de réalisation est déjà à moitié fait. Leur Dieu n'est-il pas vivant, personnel, volontaire, savant, prévoyant, gouvernant, juge, vengeur et rémunérateur ? Il a une vie, une âme, une conscience, un amour, une liberté : que lui manque-t-il ? Un corps ? C'est la moindre chose, vraiment. Spinoza, disciple de Descartes, a prouvé par sa géométrie comment l'esprit et la matière sont les deux modes de la substance divine.

Or, vous n'avez pas encore réfuté Spinoza. Aussi n'a-t-il pas tenu au messianiste Wronski que le dieu de Hégel, le même que celui de Spinoza, ne devint, un jour le christ Napoléon, le lendemain le christ Alexandre.

Prétendre que l'être de Dieu, ou, ce qui revient au même, son concept, s'arrête à la condition d'esprit pur, c'est affirmer que la matière est étrangère à la nature divine; que l'on sait par conséquent ce qu'est cette nature et ce qu'est cette matière, ce que c'est qu'un corps et ce que c'est qu'un esprit : toutes prétentions de la plus haute impertinence.

XVII. — Le dogme de l'Incarnation, développé et rendu populaire du premier au quatrième siècle de notre ère, semblait de nature à relever singulièrement notre espèce et à l'enorgueillir. Mais l'Incarnation était le corrélatif de la chute, dont le sentiment, l'emportant dans les âmes, produisit une tristesse mortelle. L'Apôtre en rend témoignage : Nous savons, dit-il, que toute créature gémit et qu'elle est en travail : *Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit, et parturit usque adhuc* (Rom., VIII, 22). Et encore : La désolation du siècle produit la mort : *Saeculi tristitia mortem operatur* (II Cor., VII, 40).

Quoi de plus horrible en effet qu'une doctrine dont le principe est qu'il n'y a pas, parmi les humains, d'âme foncièrement honnête; que la Justice est étrangère à ce bas monde; que la vertu n'appartient pas à l'humanité, et autres propos de misanthropie dévote? Qu'attendre, pour la réforme des mœurs, de cette déclaration d'indignité universelle? Au lieu de nous retirer de l'abîme, n'est-elle pas faite plutôt pour nous y enfoncer davantage?

Nous aussi, génération du dix-neuvième siècle, nous avons épuisé la fureur des révolutions, la sottise des masses, l'insolence des despotes, la rage des partis, l'égoïsme des exploités, la manie gouvernementale et ré-

glementaire. Nous assistons à la décomposition de nos mœurs. Et comme au temps des Césars, il ne manque pas de prédicants, néo-chrétiens, ex-chrétiens, matérialistes, spiritualistes, panthéistes et athées, pour nous avertir de nous refaire une religion et une idole, attendu que nous ne pouvons rien attendre de bon de nous-mêmes, méchants et sots que nous sommes. Avec quelle surprise nous avons vu des hommes qui se disaient révolutionnaires offrir, en guise de consolation, cette triste thèse à leurs amis abattus!

Il faut un nouveau culte, il faut de nouveaux fers,
Il faut un nouveau dieu pour l'aveugle univers.

C'est la démocratie qui tient aujourd'hui ce langage de Mahomet (c). Comme si le dogme de la chute, comme si l'idée religieuse n'était pas devenue, par toute l'Europe, le mot d'ordre de la contre-révolution elle-même! Comme si ceux qui depuis 1848 ont le plus déclamé contre la canaille humaine n'étaient pas précisément ce que le siècle compte de plus dépravé!

Rassurez-vous, druide, mage, brachmane, ou qui que vous soyez : cette Révolution que vous avez défendue, apparemment sans la comprendre, elle est le sel qui, sans autre cérémonie, nous préserve de la pourriture finale, le ferment immortel qui rend notre vertu vivace et victorieuse. Que la contre-révolution triomphante nous retienne dans cette ignominie tant qu'elle pourra, que des nations y succombent, que la vieille Gaule en reste pour un temps déchue, une troisième phase religieuse est impossible. Vous le reconnaissez vous-même : une philosophie positive peut seule désormais parler à la raison des peuples. Or, qui dit philosophie, analyse, démonstration, exclut le mystère, conséquemment le respect, *religionem* : car sans le respect l'idée théologique devient étrangère à la morale, et le dogme de la chute reste un non-sens (H).

Chacun de nos progrès est le fruit du temps et vient à

son heure. Comme l'institution chrétienne était donnée dans l'institution polythéiste deux mille ans avant la naissance du Christ, de même l'institution de la liberté, que la Révolution française a fait lever sur le monde, était donnée dans le christianisme avant même que celui-ci se fût nommé, alors qu'il n'existait encore que dans la contingence des choses.

L'heure de la liberté est-elle donc venue, comme toutes les analogies de l'histoire induisent à le croire? Toute la question est là. Naturellement l'Église le nie, sur la foi de ses promesses; je l'affirme, sur des considérations d'un autre ordre, dont je vais actuellement, Monseigneur, vous faire part.

CHAPITRE V.

Si le Christianisme a sauvé la dignité humaine? Péril croissant de la Justice.

XVIII. — D'après l'étude que nous venons de faire de l'évolution polythéiste, l'heure a sonné pour une religion quand la conscience troublée vient à se demander, non pas si cette religion est vraie : le doute frappant sur le dogme ne suffit pas pour faire tomber une religion; — non pas davantage si elle a besoin de réformes : les réformes en matière de foi prouvent la vitalité religieuse; — mais si cette religion, réputée si longtemps la gardienne et le soutien des mœurs, suffit à sa tâche, ce que je traduis en autres termes, si elle a véritablement une morale.

C'est par là, vous le savez, Monseigneur, que périt le paganisme. Ni les platoniciens et les sceptiques, ni l'école du Portique ou celle d'Épicure, ni la critique chrétienne elle-même, en tant qu'elle s'attachait aux fables, ne suffirent à l'enlever. Il s'écroura le jour où toutes les intel-

ligences furent saisies de cette idée, que le paganisme n'avait point de morale, qu'il était immoral.

Ainsi en sera-t-il tout à l'heure du royaume messianique. Je suis la voix qui, après tant et de si fatigantes controverses, demande, au nom de la conscience universelle, non plus si la foi est d'accord avec la raison, s'il y a des abus à corriger dans l'Église, si le clergé a des mœurs édifiantes : — il ne s'agit plus, pour notre époque, de la métaphysique du dogme, pas plus que de la vie privée des prêtres; — mais si le christianisme possède une morale, ce qui est tout autre chose.

Et je réponds avec tristesse, comme le président de la Convention prononçant le verdict de culpabilité contre Louis XVI : Non, le christianisme n'a point de morale; il ne peut pas même en avoir une... Puis donc qu'après dix-huit siècles d'existence l'Église chrétienne se trouve dans le même cas où se trouva, après deux mille ans de durée, l'église polythéiste, qui périt parce qu'elle n'avait point de morale, elle est perdue.

XIX. — Cherchons dans le dogme chrétien la raison métaphysique, théologique, de cette non-moralité.

Le christianisme n'avait pas oublié que le trait le plus saillant de la dissolution païenne était la perte de la dignité personnelle, qu'en conséquence le caractère spécial de la rédemption devait être de restituer cette dignité. Votre salut, dit l'Apôtre, a coûté cher, *pretio redempti estis*, voulant marquer par là de quel prix était aux regards de Dieu l'âme de l'homme. Aussi, à l'exemple de l'Apôtre, si l'Église parle beaucoup d'expiation et de pénitence, on peut dire qu'elle parle encore plus de réhabilitation. Les apologistes chrétiens ne manquent pas de faire valoir cette excellente idée de la réhabilitation des âmes, dont le paganisme, lui, ne s'occupait guère. Et tous les jours l'Église témoigne à cet égard de son vif intérêt,

par le zèle qu'elle déploie pour la conversion des infidèles, le baptême des enfants et l'absolution des agonisants.

Par malheur, cette réhabilitation se passe en figures, affaire de mysticisme et de spiritualité. Le royaume du Christ n'est pas de ce monde : cette dignité précieuse, que l'empire avilissant de César faisait perdre aux personnes, le christianisme promet de la leur rendre... dans l'autre vie ! Et il en est de même de la liberté, de l'égalité, de la richesse, de la science, de l'amour, de la sanctification. Ces biens que rien ne saurait compenser, condition de toute morale, ne doivent se réaliser que dans le ciel.

C'est bien autre chose vraiment pour ce qui est de la pénitence et de la mortification : là, suivant l'Évangile, est la véritable réalité terrestre. Dès qu'il s'agit de punir, le royaume du Christ apparaît, riches, pour vous dépouiller ; puissants, pour vous humilier ; esclaves pour vous entretenir dans votre misère.

D'abord, l'homme étant, de par la révélation nouvelle, coupable devant Dieu, le rapport qui dans la société païenne avait existé entre la Justice et la religion, fut interverti. La Justice passa au second rang, la religion eut les honneurs. La dignité de l'homme subordonnée à l'adoration de Dieu par ce simple changement, les individualités, qui jadis relevaient de leur droit, *sui juris*, se trouvèrent, il est vrai, de niveau en présence de la majesté suprême, mais abaissées de toute leur hauteur.

Dans le système chrétien, en effet, l'homme, auteur du mal, ne peut pas par lui-même avoir des droits ; il est hors le droit, *ex-lex*, il n'a que des devoirs. Qu'il éprouve des besoins, des aspirations, une certaine fierté, une estime de sa personne ; qu'en conséquence il sollicite pour ces besoins, pour ces aspirations, pour tout ce qui compose sa dignité, image de la dignité divine, le respect des autres, on l'accorde ; mais qu'il ait droit, de son fonds, à ce respect, on le nie positivement. Il n'y a rien dans l'homme

qui justifie cette exigence, elle ne se conçoit même pas. Comment la dignité de mon prochain pourrait-elle faire que je la respectasse, lorsque je sais que je ne vauds rien, et que lui n'est pas meilleur que moi ? D'homme à homme nous ne nous devons rien, à moins que l'intervention d'un tiers plus puissant, nous obligeant tous deux envers lui, ne nous crée par cette obligation un devoir mutuel.

Les modernes théoriciens du droit et du devoir, qui tout en se séparant de l'Église en suivent fatalement la logique, tiennent absolument le même langage. Pour eux aussi c'est le *devoir* qui est donné le premier ; le droit n'est qu'une induction, une dépendance (1). Ainsi parlent MM. Jules Simon, Oudot, Auguste Comte, tous les communistes et religionnaires. N'est-ce pas la grandeur du christianisme d'avoir tellement absorbé en soi la substance de la religion, que ceux qui rêvent de le remplacer ne peuvent être que ses copistes, et que hors de l'Église il n'y a pour l'adorateur ni logique, ni bonne foi ?

XX. — Nous savons ce que dit le dogme : suivons-en les effets dans la pratique et dans l'histoire.

Le système des sociétés polythéistes, dans lequel la pensée religieuse, n'intervenant que comme auxiliaire de la Justice, était loin de produire toutes ses conséquences, pouvait se définir : *Système de la prérogative personnelle, ou du DROIT.*

Le système chrétien, où la religion, parvenue à sa plénitude, est faite principe de la Justice, et qu'il n'est permis à personne faisant profession de foi chrétienne de renier, peut se définir à son tour : *Système de la déchéance personnelle, ou du NON-DROIT.*

Ceci est autre chose qu'une vaine antithèse.

Le christianisme, importé d'Orient à une époque révolutionnaire, au moment où la Gaule, l'Espagne, l'Afrique, l'Asie, se soulevaient à la fois contre l'empire, où les ar-